

Ecobox 2

Emetteur Courant Porteur

Cassette de Programmation



Notice d'Utilisation
Installation et Bon de Garantie
(à lire attentivement avant toute opération et à conserver)

AVANT PROPOS :

- Vous venez d'acquérir ce PROGRAMATEUR ECOBOX 2 d'Airélec et nous vous remercions de ce choix, témoignant ainsi de votre confiance.
- Il est important de bien lire cette notice en entier avant l'installation et la mise en route de votre appareil.
- Il est recommandé de conserver cette notice, même après installation de votre appareil.

1 CARACTERISTIQUES..... page 3

- a) Généralités
- b) Boîtier Emetteur
- c) Fonctions

2 INSTALLATION ET CONFIGURATION..... page 4

- a) Installation de la cassette dans l'appareil
- b) Configuration en 1 zone ou en 2 - 3 zones

3 REGLAGE DE L'HORLOGE..... page 5

4 AFFECTATION DES PROGRAMMES..... page 5

5 CREATION D'UNE ZONE DE PROGRAMMATION page 6

- a) Affectation d'un code maison
- b) Affectation d'une zone

6 CAS PARTICULIERS..... page 8

- a) Cas de coupure de courant > 1 heure
- b) Dérogation des programmes : Le Hors Gel
- c) Dérogation manuelle

7 PRECAUTIONS D'EMPLOI..... page 8

8 CONDAMNATION DE LA CASSETTE..... page 9

9 SIGNIFICATION DES DEFAUTS..... page 9

10 EXEMPLE DE PROGRAMMATION..... page10

- a) Je règle l'heure et le jour
- b) Je choisis un programme standard du lundi au vendredi
- c) Je choisis un programme à personnaliser pour le week-end
- d) J'affecte un code maison
- e) J'affecte une zone de programmation.

1) CARACTERISTIQUES

a) Généralités :

Les cassettes de programmation ECOBOX2 permettent une meilleure gestion de votre chauffage et la réalisation d'économies d'énergie tout en vous assurant un maximum de confort.

Elles permettent de chauffer là où est le besoin en distinguant jusqu'à 3 zones de chauffage différentes.

Une zone de chauffage consiste en l'association d'une cassette émettrice avec une ou plusieurs cassettes réceptrices. Elles peuvent être en même temps associées à un gestionnaire d'énergie ou à une centrale téléphonique.

La transmission d'ordres entre les différents éléments s'effectue par les fils de votre installation électrique 230V~.

Elle suit le protocole X2D développé par la société DELTA DORE

b) Boîtier Emetteur :

- Cassette en polyamide conçue uniquement pour les appareils permettant de recevoir l'Ecobox 2.

- Ecran de contrôle à cristaux liquides qui permet :

* de visualiser l'heure, le jour, l'état du chauffage en cours (Confort, Eco et Hors Gel), le programme de la journée et sa situation heure par heure.

* de régler l'heure et le jour, d'enregistrer et de valider la programmation directement sur la cassette dans l'appareil.

- Coloris : 420C



Caractéristiques techniques :

- CE
- IP24 (cassette dans l'appareil)
- Classe II
- Autonomie garantie après charge sur secteur : 60 min.

c) Fonctions :

- Programmation hebdomadaire :
- Confort (température souhaitée dans une pièce)☀
- Eco (abaissement de la température par rapport au Confort)..... (
- Dérogation en Hors-gel (assure un minimum de température en cas de gel par exemple).
- Possibilité de commander par fil pilote jusqu'à 20 appareils à régulation électronique programmable en Confort / Eco / Hors-gel.
- 7 programmes préenregistrés + 1 programme à personnaliser par jour (**qui restent en mémoire en cas de coupure de courant**).

3) INSTALLATION & CONFIGURATION

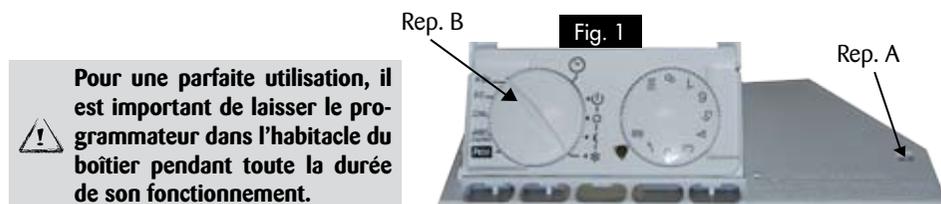
NOTA : La cassette ECOBOX2 fonctionne sans pile. Pour cela, elle dispose d'une batterie lui garantissant une autonomie de 60 minutes après charge complète (environ 15 minutes) sur secteur.

Elle peut-être programmée directement sur l'appareil (sous tension) ou en dehors de celui-ci après charge complète de la batterie.

a) Installation de la cassette sur l'appareil.

- Prendre une pointe et pousser sur le clip (Fig. 1 Rep. A), tout en soulevant le capot. Insérer la cassette dans le logement.

- Positionner la molette commutateur (Fig. 1 Rep. B) sur " **PROG** " pour pouvoir utiliser la cassette ECOBOX2.



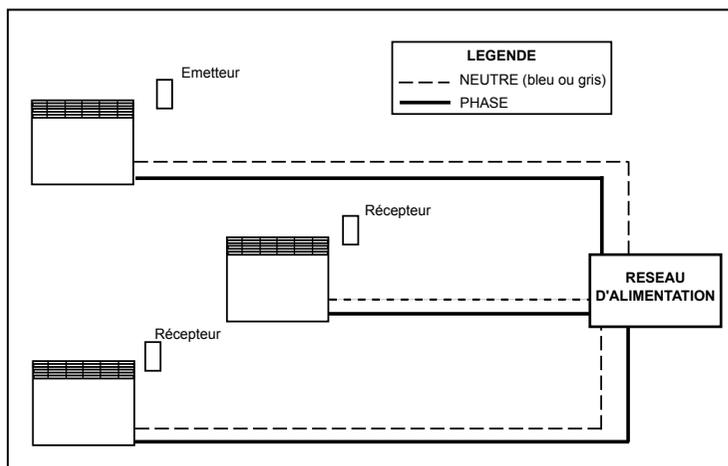
b) Configuration en 1 zone ou en 2-3 zones.



- Il ne faut pas installer deux boîtiers ECOBOX2 sur une même zone de programmation.

- Respecter impérativement les polarités de raccordement, (phase, neutre) pour tous les appareils d'une zone (bleu ou gris = neutre et marron = phase).

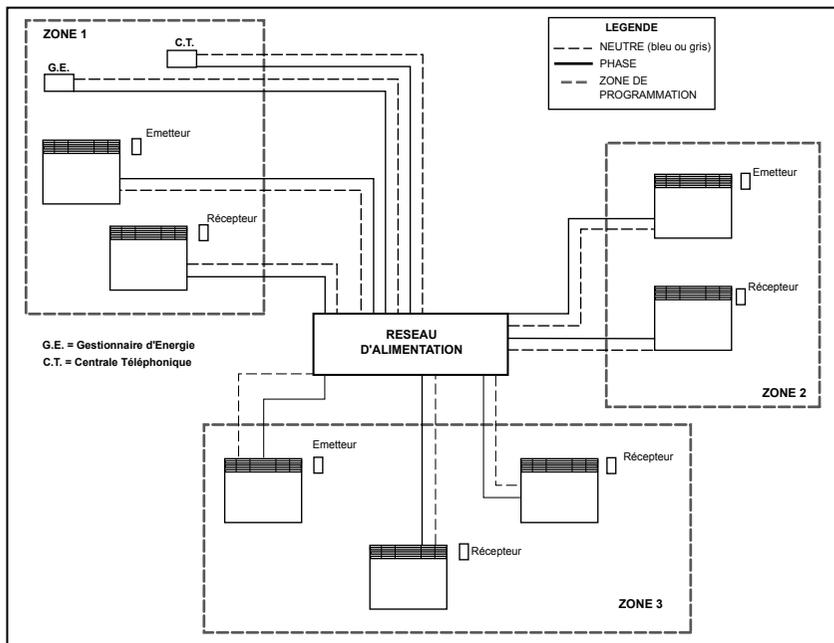
1- Configuration en 1 zone.



A partir du réseau d'alimentation, on crée une zone de programmation avec 1 émetteur pour plusieurs récepteurs.

2- Configuration en 2 ou 3 zones.

A partir du réseau d'alimentation, on peut créer 3 zones de programmation avec 3 émetteurs se répartissant chacun plusieurs récepteurs.



3) REGLAGE DE L'HORLOGE

Lors de la première utilisation (ou en cas de changement horaire ou de panne de courant inférieure à 1 heure), vous devez procéder au réglage de l'horloge.

(Voir le chapitre 10 Exemple de programmation).

Le jour sélectionné est repéré
par la flèche noire
1=lundi
2=mardi
etc...

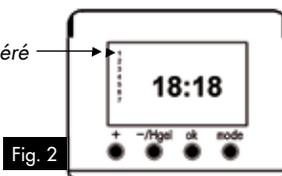


Fig. 2

Il faut s'assurer que le programmateur est bien alimenté (l'affichage "00:00" clignote ou l'affichage est fixe pour un changement d'horaire).

- Appuyer sur la touche **mode** pendant 2 secondes
- Modifier l'heure par **+** ou **-** et valider par **OK**
- Modifier les minutes par **+** ou **-** et valider par **OK**
- Modifier les jours par **+** ou **-** et valider par **OK**

4) AFFECTATION DES PROGRAMMES

CONSEIL : Pour vous aider à programmer plus facilement la cassette, vous pouvez rédiger sur une feuille les 7 programmes que vous souhaitez enregistrer.

Les 7 programmes chauffage (**P1 à P7**) présentés sont mémorisés à vie, disponibles à la demande et consultables sur l'étiquette de l'ECOBX2. Pour cela, quand l'écran affiche l'heure de façon fixe :

- Appuyer 2 fois sur **mode** (une fois 2 secondes + une fois brève)
- Puis à l'aide des touches **+** ou **-**, choisir pour chaque jour (en commençant par le lundi) un programme standard de (**P1 à P7**) ou un programme à personnaliser (**P=**).

* **Choix d'un programme standard :**

- Valider par **OK** pour passer au jour suivant.

* **Choix d'un programme à personnaliser :**

- Appuyer sur **mode** : le 1er curseur du programme clignote (en bas de l'écran).
- Affecter pour chaque heure du jour le Confort par la touche **+** et l'Eco par la touche **-**
- Après avoir défini les 24 heures, valider par **OK** pour passer au jour suivant.

Nota : - Il est possible d'affecter un programme à personnaliser différent pour chaque jour de la semaine.

- Le retour à l'affichage ne peut se faire qu'après validation du programme du 7ème jour.

5) CREATION D'UNE ZONE DE PROGRAMMATION

Une zone de programmation consiste à associer une cassette Emettrice à une ou plusieurs cassettes Réceptrices.

Dans une habitation, on peut créer jusqu'à 3 zones de programmations différentes : 3 cassettes Emettrices sont alors nécessaires.

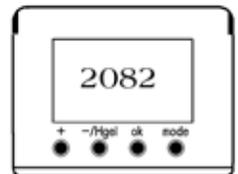
Pour protéger votre installation, l'ECOBX2 est pourvu d'une protection : **LE CODE MAISON** qui sert aussi de clé d'entrée sur le Gestionnaire d'Energie (**GE**) et la Centrale téléphonique (**CT**).

a) Affectation d'un code maison.

C'est vous qui choisissez le numéro du code maison

L'écran affichant l'heure de façon fixe :

- Appuyer sur **mode** pendant 4 secondes.
- A l'aide des touches **+** ou **-**, choisir chaque numéro de code maison de la gauche vers la droite.
- Valider par **OK** pour passer au numéro suivant.



Dès que les 4 numéros sont validés, un bref appui sur **mode** passe à l'écran " affectation d'une zone " (sous-chapitre suivant).

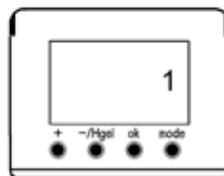
IMPORTANT : le code maison doit être identique sur tous les Emetteurs de la maison.

a) Affectation d'une zone.

1- AU NIVEAU DE LA CASSETTE ÉMETTRICE :

Elle permet de délimiter un ensemble d'appareils (pourvus chacun d'un récepteur) recevant et exécutant les ordres de la cassette émettrice.

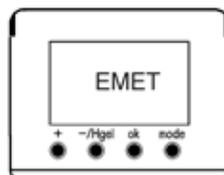
L'écran affiche le numéro de zone (1 ou 2 ou 3) clignotant.
Avec les touches + ou -, sélectionner votre zone (1,2 ou 3).



IMPORTANT :

Le gestionnaire d'Énergie (GE) et/ou la Centrale Téléphonique (CT) doivent être affectés uniquement à la zone 1

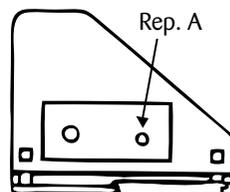
- Valider par **OK** : l'écran affiche en alternance le message "**EMET**" et le numéro de zone choisi.



2- AU NIVEAU DES CASSETTES RÉCEPTRICES :

Sur chaque cassette réceptrice de la zone :

- Appuyer pendant 10 secondes sur le bouton (Rep. A figure ci-contre) jusqu'au clignotement du témoin.
- Relâcher, appuyer une nouvelle fois, le témoin reste allumé : le récepteur est ainsi affecté à la zone choisie.



3A- SI ON NE VEUT PAS AFFECTER DE GESTIONNAIRE D'ÉNERGIE OU UNE CENTRALE TÉLÉPHONIQUE :

- Appuyer sur **OK** : l'écran affiche l'heure

3B- SI ON VEUT AFFECTER UN GESTIONNAIRE D'ÉNERGIE ET/OU UNE CENTRALE TÉLÉPHONIQUE (POSSIBLE UNIQUEMENT SUR LA ZONE 1) :

- Appuyer, au niveau de la cassette émettrice, sur **mode** : l'écran affiche en alternance "**EMET**" et "----"
- Appuyer, au niveau du Gestionnaire d'Énergie (GE) et/ou de la Centrale Téléphonique (TL), sur le bouton poussoir d'affectation : l'écran affiche en alternance "**EMET**" et "**GE--**" ou "**EMET -TL**" ou "**EMET**" et "**GE-TL**".
- Appuyer sur **OK** : l'écran affiche l'heure.

6) CAS PARTICULIERS

a) Cas d'une coupure de courant :

En cas de coupure de courant supérieure à 1 heure, l'ECOBX2 sauvegarde tous les programmes (standards et personnalisés) ; seuls l'heure et le jour sont perdus (affichage : " 00:00 " le lundi en clignotement).

b) Dérogation des programmes : le Hors Gel :

Pour mettre en position de Hors gel, l'écran affichant l'heure de façon fixe, appuyer sur le bouton **-/Hors gel** pendant 4 secondes. L'affichage devient "**HG01**"

Dans ce cas, tous les appareils pilotés basculent en Hors Gel sans dérogation possible et en zone 1 qui est prioritaire.

Avec l'aide des boutons **+** ou **-**, modifier le nombre de jour de hors gel (HG01, HG02, etc...) que vous souhaitez (de 01 à 99) et valider par **OK**.

Le décompte des jours se fait à minuit et le retour au programme est effectué à minuit lorsque le nombre de jour est écoulé.

Pour annuler prématurément la dérogation de Hors Gel, appuyer sur la touche **-/Hors Gel**.

c) Dérogation manuelle :

Il est possible de déroger, c'est à dire de forcer le fonctionnement de l'appareil selon un mode choisi sans toucher à la cassette :

- **Confort permanent :** sélecteur de fonctions (Fig.1 rep. B) sur " CONF "
- **Eco permanent :** sélecteur de fonctions (Fig.1 rep. B) sur " ECO "
- **Hors Gel permanent :** sélecteur de fonctions (Fig.1 rep. B) sur " HORS GEL "
- **Arrêt Chauffage :** sélecteur de fonctions (Fig.1 rep. B) sur " ARRET CHAUFFAGE " de l'appareil

Ces modes de fonctionnement en dérogation n'influencent pas la cassette, celle-ci reste toujours sous tension, mais n'assure plus sa fonction de programmeur sur l'appareil sur lequel elle est insérée.

Pour cesser la dérogation, mettre le sélecteur de fonctions (Fig.1 rep. B) sur "**PROG**".

La mise en dérogation n'est pas centralisée, elle doit s'effectuer au niveau de chaque appareil où on la désire.

7) PRECAUTIONS D'EMPLOIS

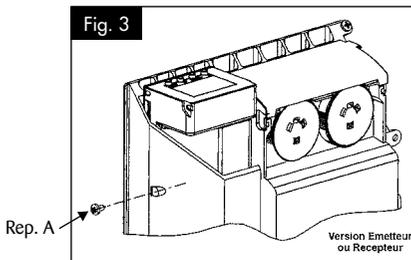
* La cassette est alimentée par l'appareil, et possède une autonomie de fonctionnement d'au moins 60 minutes en dehors de son logement après charge complète. Au-delà, la mémoire s'efface (heure et jour) et il est nécessaire de recommencer l'opération de mise à l'heure et au jour. (voir chapitre 3- réglage de l'horloge)

* En cas d'utilisation d'un délesteur par la puissance, un temps d'arrêt trop long (>60min) entraîne la perte des informations (heure et jour) d'où la nécessité de réinitialiser la cassette. (voir chapitre 3- réglage de l'horloge).

8) CONDAMNATION DE LA CASSETTE

Une vis est disponible dans la boîte d'emballage pour empêcher son extraction de l'appareil.

Mettre la cassette dans son logement et visser la vis en transperçant l'ergot saillant sur le côté de l'appareil - Rep. A Figure 3.



9) SIGNIFICATIONS DES DEFAUTS

En cas de défaut, l'écran de la cassette affiche en alternance l'heure et DEFx :

DÉFAUTS SUR ECRAN	SIGNIFICATIONS DEFAUTS	ACTIONS
DEF1	Défaut ram (mémoire)	retour SAV.
DEF2	Défaut Eprom ram (mémoire) :	retour SAV.
DEF3	Défaut bus CPL, le bus est occupé en permanence, une émission extérieure permanente non autorisée par la norme NF EN 50065.1 empêche la centrale d'émettre.	Consulter l'installateur
DEF4	Défaut centrale. Détection d'au moins deux centrales ayant le même code maison et le même numéro de zone	vérifier les numéros de zone
DEF5	Défaut lors de la mise en Hors Gel : la mise en hors gel a été effectuée à partir de la zone 2 ou 3 et il n'existe pas de zone 1	configurer un émetteur en zone 1 (cf. : NOTA ci-dessous)
DEF6	Défaut de réception du gestionnaire d'énergie	Consulter l'installateur
DEF7	Défaut de réception du compteur électronique associé au gestionnaire d'énergie.	Consulter l'installateur
DEF8	Défaut de réception de la centrale téléphonique	Consulter l'installateur

NOTA :

- Un appui prolongé de 1 minute sur **mode** et **OK** annule les défauts, jusqu'à la nouvelle apparition.
- La zone 1 peut ne pas comporter de Gestionnaire d'énergie (GE) ou de Centrale Téléphonique (CT)
- Si vous souhaitez ne créer qu'une zone de programmation, affectez lui la zone n°1.

4) EXEMPLE DE PROGRAMMATION

a) Je règle l'heure et le jour :

Nous sommes Vendredi et il est 18h18 alors :

J'appuie sur **mode** pendant 2 secondes.

Les heures clignotent.

Je modifie par les touches **+** ou **-** pour arriver à 18

Je valide par **OK** et je passe aux minutes.

Les minutes clignotent.

Je modifie par les touches **+** ou **-** pour arriver à 18

Je valide par **OK** et je passe au jour.

Le jour clignote.

Je modifie par les touches **+** ou **-** (1 = lundi, 2=mardi,...,

7=dimanche) pour arriver à 5 = vendredi.

Je valide par **OK**.

La cassette est donc réglée au vendredi à 18h18.

Et je peux passer à la programmation de l'appareil.

b) Je choisis un programme standard du lundi au vendredi :

J'appuie une fois 2 secondes sur **mode**, l'heure est sélectionnée,

puis j'appuie une fois brève, le jour 1 (lundi) est sélectionné automatiquement,

Le programme **P1** clignote,

Je modifie par les touches **+** ou **-** pour choisir le programme standard du lundi,

je choisis d'attribuer à **1 = lundi** le programme **P1**,

Je valide par **OK** pour passer au jour suivant,

Pour mardi (**2**) et mercredi (**3**), je veux le même programme que lundi (**1**),

J'appuie donc sur **OK** à chaque fois et je passe à jeudi,

Le jour **4** (jeudi) est sélectionné automatiquement suite à la validation précédente,

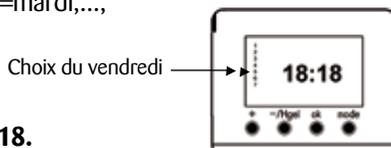
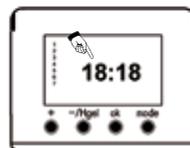
Le programme **P1** clignote,

je choisis **P2** avec les touches **+** ou **-** (je peux aussi choisir **P3**, **P4**, etc...),

Je valide par **OK** pour passer au jour suivant,

Pour vendredi (**5**), je veux le même programme que jeudi,

J'appuie donc sur **OK** et je passe au samedi qui sera le programme à personnaliser ci-dessous.



c) Je choisis un programme à personnaliser pour le week-end :

Le jour **6** (samedi) est sélectionné automatiquement suite à la validation précédente,

Je sélectionne avec les touches + ou - le programme **P=** qui clignote **(a)**,

J'appuie sur **mode**.

Le 1er curseur du programme clignote **(b)**,

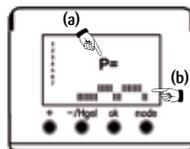
J'affecte pour chaque heure du jour le Confort par la touche + ou l'Eco par la touche - (précédemment, j'ai rédigé mon programme sur une feuille),

Puis, après avoir défini les 24 heures, je valide par **OK** et je passe à dimanche **(7)**,

Pour dimanche **(7)**, j'affecte le même programme que samedi, je recommence donc l'opération précédente,

Je valide par **OK** et je reviens à l'écran initial (voir Fig. 2).

Désormais ma programmation est effectuée pour toute la semaine.

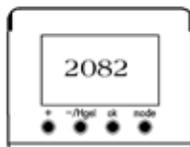


d) J'affecte un code maison :

J'appuie sur **mode** pendant 4 secondes

A l'aide des touches + ou -, et en validant par **OK**, je choisis chiffre par chiffre, les 4 chiffres de mon code maison

J'appuie sur **mode** (une fois brève) pour sélectionner la zone.



e) J'affecte une zone de programmation :

La cassette sélectionne automatiquement la zone **1**

Je valide par **OK**

La cassette envoie un signal à tous les appareils

La cassette affiche alternativement "**Emet**" et "**1**".

J'installe un récepteur dans chaque appareil de la zone concernée, le témoin est allumé

J'appuie sur le bouton du récepteur (rep. A) jusqu'à ce que le témoin clignote (environ 10 secondes).

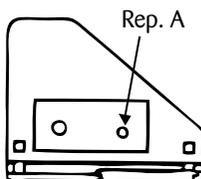
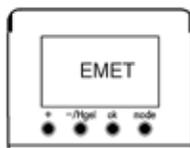
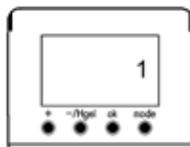
J'appuie de nouveau brièvement sur le bouton récepteur :

Le témoin devient fixe, l'appareil exécute le programme de la cassette émettrice

Je fais la même opération pour tous les appareils qui sont sélectionnés dans la zone **1**.

Puis, je reviens à l'émetteur, j'appuie sur **OK** (tous les récepteurs sont attribués), l'écran revient à l'heure et le programme s'exécute.

Pour constituer une autre zone de programmation, j'exécute à nouveau les sous-chapitres (d) et (e) sur une autre émetteur en gardant le même code maison, mais en changeant le numéro de zone (2 ou 3).



CONDITIONS DE GARANTIE

La Garantie est strictement limitée au remplacement gratuit ou à la réparation en usine de la pièce ou des pièces reconnues défectueuses. Le constructeur garantit ses appareils de chauffage électrique 2 ANS contre tous vices de fabrication. Dès que l'accord de principe est donné par le constructeur pour le retour des pièces, celles-ci doivent être expédiées franco de port et d'emballage dans les 15 jours. Les frais de démontage et de remontage ne peuvent en aucun cas être à titre de dommages et intérêts pour quelle cause que ce soit. Le constructeur ne peut en particulier être rendu responsable des conséquences directes ou indirectes des défauts tant sur les personnes que sur les biens et il est expressément stipulé par ailleurs que la charge d'installation des appareils ne lui incombe aucunement. La garantie ne peut pas intervenir si les appareils ont fait l'objet d'un usage anormal et ont été utilisés dans des conditions d'emploi autres que celles pour lesquelles ils ont été construits. Elle ne s'appliquera pas non plus en cas de détérioration ou accident provenant de négligence, défaut de surveillance ou d'entretien ou provenant d'une transformation du matériel.

ASSURANCE DU PERSONNEL :

En cas d'accident survenant à quel que moment et pour quelle cause que ce soit, la responsabilité du constructeur est limitée à son personnel propre et à sa fourniture

CONTESTATION :

Dans le cas de contestation, quel que soient les conditions de vente et de paiement acceptées, le tribunal de commerce de Paris sera seul compétent. Les dispositions du présent bon de garantie ne sont pas exclusives du bénéfice au profit de l'acheteur de la garantie légale pour défauts et vices cachés qui s'applique en tout état de cause dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil.

Pour satisfaire à votre réclamation, veuillez rappeler les références portées sur la plaque signalétique fixée sur l'appareil.

BON DE GARANTIE

TYPE : _____

PUISSANCE : _____

DATE DE

FABRICATION : _____

DATE DE

MISE EN SERVICE : _____



Cet appareil a été étudié, conçu et réalisé avec soin
pour vous donner entière satisfaction.



109, boulevard Ney • 75018 PARIS
Tél. 01 53 06 28 60 • Fax : 01 42 28 77 74

www.airelec.fr

SAS capital de 6 117 735 euros - Paris b 582 095 188